



Dégradations suite travaux de ravalement

Par **Salma33**, le **12/04/2016** à **17:35**

Suite à des travaux de ravalement, des dégâts ont été causés par les ouvriers : impacts sur les vitres, terrasse dégradée (carreaux cassés, taches de ciment et de peinture), tuyau d'arrosage utilisé sans autorisation et dégradé.

Nous avons remonté ces dégâts au bailleur via l'espace locataire". Le chargé d'affaire est venu constater les dégâts et nous a indiqué que les réparations seraient pris en compte par le bailleur. Cela fait un mois et nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons demandé un RDV avec le responsable d'agence qui fait la sourde oreille.

Quel recours puis aujourd'hui avoir car j'ai l'impression d'être le pot de terre contre le pot de fer.

En vous en remerciant par avance